



**Relevé de délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du 4 juillet 2024**  
**- Rennes -**

Référence	RD_DIR_CA 2023_07_04
Révision	
Date d'application	4 juillet 2024
Version	1

**Pour information :**

**23 membres présents et 11 membres représentés sur 34 membres en exercice.**

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.	unanimité	Publication (site web)
➤ Le CA approuve <b>le renouvellement annuel des membres du bureau du CA</b> comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente : Pascale JOLLIET</li> <li>• Vice-président : Philippe SUDREAU</li> <li>• Ministère de la santé et de la prévention : Isabelle REYNIER</li> <li>• Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche : Pascale DUCHE</li> <li>• Organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé et médico-sociaux, des associations d'anciens élèves : Christine SCHIBLER et Thierry LUGBULL (titulaires) – Vincent ROQUES et Ronan SANQUER (suppléants)</li> <li>• Personnels d'enseignement et de recherche : Sophie LANGOUET-PRIGENT (titulaire) et Nicolas SIRVEN (suppléant)</li> <li>• Personnels BIATSS : Frédérique QUIDU (titulaire) et Christophe LERAT (suppléante)</li> <li>• Elèves fonctionnaires : Auriane MENSAH-NYAGAN (titulaire) et Alban CARFANTAN (suppléant)</li> <li>• Étudiants et doctorants : Gaspard JORET (titulaire) et Mahouna GNONLONFIN (suppléant)</li> </ul>	unanimité	Mise en place lors de la prochaine réunion du bureau
➤ Moyennant l'ajout d'une mention proposée en séance, le CA approuve <b>le rapport d'activité de l'EHESP pour l'année 2023.</b>	unanimité	Communication et diffusion
➤ Le CA approuve <b>le bilan social de l'EHESP pour l'année 2023.</b>	unanimité	Communication et diffusion
➤ Le CA approuve la mise en place et les règles de versement de <b>l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)</b> aux agents de l'EHESP.	unanimité	Régularisation
➤ Le CA approuve <b>le rapport de prévention pour l'année 2023.</b>	unanimité	

<p>➤ Le CA approuve le <b>schéma directeur handicap pour la période 2024-2026</b>.</p>	<p>unanimité</p>	
<p>➤ Dans le cadre du <b>débat d'orientation budgétaire</b>, le CA approuve la <b>procédure interne d'élaboration du budget initial 2025</b>, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 juillet 2024 : lettre de cadrage budgétaire à destination des Centres de Responsabilité (CR).</li> <li>- Du 23 septembre au 11 octobre 2024 : conférences budgétaires avec les CR.</li> <li>- Novembre 2024 : arbitrages budgétaires.</li> <li>- 12 décembre 2024 : vote du budget initial 2025 par le Conseil d'Administration</li> </ul>	<p>unanimité</p>	
<p>➤ Le CA approuve la <b>désignation du Cabinet MAZARS en tant que Commissaire aux Comptes de l'EHESP</b> pour les besoins de la certification légale des comptes de l'Etablissement et la réalisation de services annexes à ladite certification (exercices comptables 2024 à 2029).</p>	<p>unanimité</p>	
<p>➤ Le CA approuve la <b>nouvelle tarification de l'hôtellerie</b> (augmentation de +5%)</p>	<p>26 voix pour 5 voix contre 3 abstentions</p>	<p>Application à compter du 1<sup>er</sup> août 2024</p>
<p>➤ Le CA approuve les <b>éléments suivants au sein de l'offre de formation continue</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création du <b>Diplôme d'Etablissement "Science des données en santé publique</b> » ;</li> <li>• Le changement d'intitulé du <b>Diplôme d'Etablissement</b> « Science des données de santé » en « <b>Science des données PMSI</b> » ;</li> <li>• La création du <b>Diplôme d'Etablissement « Porteurs de Projets de Maison de Santé Pluriprofessionnelle</b> » ;</li> <li>• L'évolution du <b>Diplôme d'Etablissement « Hôpital + - parcours Energies</b> » ;</li> <li>• La reconduction des <b>3 Diplômes Inter-Universitaires (DIU)</b> dans le cadre du master mention Droit de la santé (co-accréditation 2023-2028 avec l'Université de Rennes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DIU Droit, psychiatrie et santé mentale</b></li> <li>- <b>DIU Ethique</b></li> <li>- <b>DIU Responsabilité médicale.</b></li> </ul> </li> </ul>	<p>unanimité</p>	
<p>➤ Le CA approuve la <b>politique tarifaire de formation de l'EHESP pour l'année 2025</b>.</p>	<p>unanimité</p>	<p>Mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (sauf exceptions mentionnées)</p>
<p>➤ Le CA approuve l'<b>évolution du périmètre et de la composition de la commission de remise tarifaire</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outre ses missions d'étude des demandes de remise tarifaire des stagiaires de formation continue avant l'entrée en formation, la commission de remise tarifaire étend son périmètre d'activité aux situations suivantes :</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude des demandes d'exonération des droits différenciés des étudiants internationaux en formation initiale avant l'entrée en formation,</li> <li>- Etude des octrois de bourses aux étudiants internationaux dans le cadre de programmes d'excellence, de partenariats ou de dispositifs de solidarité gérés par la Direction des Relations Internationales, avant l'entrée en formation,</li> <li>- Etude des dossiers du dispositif Univ'r pour avis transmis à la directrice de l'EHESP,</li> <li>- Etude des demandes d'exonération des étudiants en 4<sup>ème</sup> de doctorat avant l'entrée en formation.</li> <li>▪ La composition de la commission de remises tarifaire, évolue avec la participation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un représentant étudiant et/ou doctorant élu aux instances</li> <li>- Un représentant de la direction de la recherche, lors de l'étude de dossiers d'étudiants en doctorat</li> <li>- Un représentant de la direction des relations internationales, lors de l'étude de dossier d'étudiants internationaux.</li> </ul> </li> </ul>	unanimité	
<p>➤ Le CA approuve <b>l'inscription dans le dispositif d'aide aux étudiants internationaux réfugiés (UNIV'R) et les modalités de mise en œuvre à l'EHESP.</b></p>	unanimité	Attribution des aides après avis de la commission de remise tarifaire et décision de la directrice de l'Ecole
<p>➤ Le CA approuve <b>les modalités de contrôle de connaissances (MCC) des masters et mastères spécialisés pour l'année universitaire 2024-2025.</b></p>	unanimité	Publication et communication aux étudiants
<p>➤ Le CA approuve la révision du <b>calendrier universitaire 2024-2025 des formations diplômantes</b>, à savoir du 30 août 2024 au 30 septembre 2025.</p>	unanimité	Ce calendrier est valable pour l'ensemble des étudiants y compris les étudiants en doctorat

**N.B : Ce document a valeur informative.** Le procès-verbal de cette séance sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.